

AUTOPSIE DES CONTENEURS JAUNES DE LA VALLÉE DE L'UBAYE

Malgré le COVID, le SYDEVOM essaie de réaliser des caractérisations aussi régulièrement que possible. Le 26 janvier 2021, c'était au tour de la CCVUSP.

Un échantillon trié manuellement

Pour les caractérisations, un échantillon est prélevé sur le chargement des camions du SYDEVOM à leur arrivée sur le site. Ce prélèvement est ensuite trié manuellement par un opérateur du centre de tri, accompagné le 26 janvier par un agent du SYDEVOM.

Les déchets sont séparés selon leur matière dans sept bacs : l'acier, l'aluminium, les cartons et cartonnettes, les briques alimentaires, les plastiques rigides, les plastiques souples et les refus.

On retrouve dans ces refus tous les déchets qui ne doivent pas être jetés dans les conteneurs jaunes : le textile, le verre, les sacs pleins fermés, des emballages non vidés, des emballages imbriqués, barquettes en bois... Malheureusement, ces déchets, même recyclables dans d'autres filières pour certains, ne seront pas valorisés s'ils sont jetés dans les conteneurs jaunes.

Une fois trié, chaque type de déchets est pesé et les données extraites permettent de définir les proportions de rachat de chaque matière. C'est également l'occasion pour le SYDEVOM de faire une communication ciblée sur les erreurs de tri observées.



Une quantité importante de refus de tri

Cette fois-ci, 43 kg de déchets ont été caractérisés dont 13 kg de refus. C'est donc plus de 30% de refus de tri présents, ce qui est considérable.

Nous avons tout d'abord trouvé un dispositif de prélèvement biologique heureusement neuf. Ce type de déchets peut être dangereux pour les agents du centre de tri : les déchets médicaux ou à risque infectieux doivent être orientés vers des filières spécifiques, les DASTRI*.

Ensuite, nous avons retrouvé un adaptateur pour prise électrique. Pour être recyclés, les déchets électriques et électroniques doivent impérativement être placés dans les bornes de collecte spécifique que vous pouvez trouver en grande surface ou en déchetterie.

Enfin, une hélice de ventilateur était présente parmi les déchets caractérisés. Nous rappelons que seuls les emballages et les papiers doivent être jetés dans les conteneurs jaunes. Les emballages sont composés d'un seul plastique alors que les cintres, peignes ou hélices de ventilateur sont souvent composés d'un mélange de plastique qu'il est impossible de séparer et de recycler.

Ainsi, malgré l'implication croissante des Ubayen.n.s nous retrouvons beaucoup d'intrus dans le tri. En cas de doute, vous pouvez vous référer aux consignes de tri disponibles sur sydevom04.fr.

